



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

Etudes pharmaceutiques

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 5 juillet 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**, appliqué à la deuxième année des études pharmaceutiques (à partir de 2011-2012) et à la troisième année des études pharmaceutiques (à partir de 2012-2013).
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques (**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques - DFASP**), à partir de l'année 2013-2014, et au 3^{ème} cycle court à partir de l'année 2015/2016.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2
- 3^{ème} cycle : 6^{ème} année

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'**UFR** de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de scolarité dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'étude de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux

Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

PREMIER CYCLE

DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

I - 1^{ERE} ANNEE : PACES

Se référer au Contrôle des Connaissances de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) Conformément à l'article L631-1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques est fixé chaque année par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement supérieur.

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de la l'**UFR** de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2 UE optionnelles**. Les 2 UE optionnelles doivent être choisies dans la liste des **UE optionnelles « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IV-a**). Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE optionnelles « libres » (tableau IV-b)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Scolarité.

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. (**TABLEAUX I – II – III – IV-a – IV-b**).

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d' UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFGSP 2 à DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage en DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de six semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3

2017-2018

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements									Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							Ques. réduct. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff		
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	x	2	1	M. GAUMET	
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	4	2	33	26	7	-	écrit 90%	C/C 10%	1 h 30	4	2	-	-	-	Pr. CALDEFIE-CHEZET M. BONNET		
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	30	10	8	12	écrit 75% C/C 25 %	-	1 h	2,5	1	x et/ou terminal	1	0,5	Pr. COUDERT Pr. CHEZAL		
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	19	14,5	1,5	3	x	-	x	1 h	1,5	0,75	x	0,5	0,25	Pr. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13		x	-	1 h	2,5	1,5	x	1	0,5	Pr. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-	-	x	-	1 h	2,5	1	-	-	-	M. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I	4,5	2	37	23	8	6	x	-	-	1 h 30	3,5	1,5	x	1	0,5	Mme GALMIER M. GAUMET	
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	écrit 70% C/C 30%		1 h	2	1	-	-	-	Pr. BEYSSAC		
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	35	12(*)	17	6	x	x	x	1 h 30	5	2,5	x	1	0,5	Pr. VENNAT	
TOTAL	30	14,5	237	129,5	49,5	58					23,5	11,25		6,5	3,25		

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

(*) 12 heures en présentiel + C.M. en pédagogie inversée (cours en ligne)

Période d'examen : janvier

TABLEAU III

DFGSP 2 : semestre S4

2017-2018

MATIERE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements										Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	Coeff	C/C	CREDITS	Coeff		
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT	1 CREDIT				validation par le Doyen						2	-	Pr. VENNAT
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	2	1,5	-	-	-	Mme JOYON	
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	x	x	1 h	2	1	x et/ou terminal	1	0,5	Mme DECOMBAT Mme PEYRODE	
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	2	7	x	x	-	2 h	3,5	1,75	-	0,5	0,25	Pr. GUEIRARD
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	sur CM/TP		1 h	2	1	-	-	-	Mme SAPIN
	EC 6	2	1	18	12	1	5	x	-	x	1 h	1,5	0,75	x	0,5	0,25	Pr. VASSON
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	13	4	16	x	x	-	1 h 30	2	1	x	2	1	Mme GALMIER M. MOREAU	
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	25	21	4	-	x	-	1 h	3	1,5	-	-	-	Pr. TERRAIL	
	EC 8	2	1	16	13	3	-	x		1 h	2	1	-	-	-		
TOTAL	24	11,5	194	117	34	43					18	9,50		6	2		
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																	
2 UE optionnelles	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20													cf tableaux IV-a et IV-b	

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

Période d'examen : mai - juin

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

TABLEAU IV-a

UE optionnelles « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2017-2018

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #										Responsables
							Enseignement théorique						Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact. & /ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	Coeff	C/C	CREDITS	Coeff		
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	3	1,5	-	-	-	Pr. CALDEFIE-CHEZET M. BONNET	
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	-	-	-	x	3	1,5	Pr. FORESTIER M. BALESTRINO M. DEBITON M. GONCALVES	
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	2,5	1,25	x	0,5	0,25	Pr. COURTEIX	
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	2,5	1,25	x	0,5	0,25	M. GAUMET	
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	2	1	x	1	0,5	M. CIA	
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	2	1	x	1	0,5	Mme COUDORE M. ROSSARY	
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	2	1	x	1	0,5	Pr RANCHON-COLE	
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	-	x	3	1,5	Pr. CALDEFIE-CHEZET Mme DELORT	

(*) avec C/C (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU IV-b

UE optionnelles « libres » - DFGSP 2 - S4

2017-2018

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel		Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40		Pr. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie	Pr. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5			

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>
SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/suaps>
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V-a et V-b)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau V-e**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau V-f) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

Parcours Recherche : *ce parcours personnalisé est proposé à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche.*

Le parcours est constitué :

- d'au moins **une UE de Master 1** (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Education et Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le **tableau V-f**
- **d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines a minima (280 heures)**, évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- de la validation du **deuxième cycle** des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

La validation de ce Parcours Recherche sera transcrite dans l'annexe descriptive au diplôme DFASP.

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (**tableaux V-a à V-e**).

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d' UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) C2i

La formation au niveau 1 du C2i est organisée sur l'année universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine »

La formation d'application en officine a une durée de une à deux semaines. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines a minima (280 heures), en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une

structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP 3, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie » (voir tableau VIb), devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

TABLEAU V-a

DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre

2017-2018

UE OBLIGATOIRES	S5					S6					Total horaires année
	Répartition horaire					Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	87	3	24	14						160
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	46	37	5	4	5,5	
UE 2-1 : Substances actives I	61	57,5	3,5	-	7,5	-	-	-	-	-	129
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	68	56	-	12	8	
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	59	59	-	-	7	59
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	3	-	-	-	-	-	24
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	17	9	8	-	2	17
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	1,5	-	-	-	-	-	30
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	16	-	16	-	1,5	
UE 7 : Utilisation des outils de l'information scientifique	3,5	0,5	3	-	1	-	-	-	-	-	3,5
	216,5	161	31,5	24	27	206	161	29	16	24	422,5
2 UE de préorientation			20 h		3			20 h		3	40
Stage « formation d'application en officine »			-		-			-		3	-
Totaux			236,5		30			226		30	462,5

TABLEAU V-b
2017-2018

Crédits pour les Eléments Constitutifs des
UE 1 - UE2 - UE 3
de DFGSP 3

	S5	S6
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	14	-
EC 1 : Biochimie - Physiologie	5,5	-
EC 2-a : Hématologie	2,5	-
EC 2-b: Immunologie	2,5	-
EC 3 : Bactériologie - Virologie	3,5	-
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	5,5
EC 4 : Parasitologie	-	3,5
EC 5 : Séméiologie	-	2
UE 2-1 : Substances actives I	7,5	-
EC 6 -1 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 1	4	-
EC 7 : Toxicologie générale et Iatrogenèse	2	-
EC 8 : Biothérapies	1,5	-
UE 2-2 : Substances actives II	-	8
EC 6 -2 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 2	-	4
EC 9 : Pharmacognosie	-	4
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	7
EC 10 : Douleur inflammation	-	3
EC 11 : Diabète	-	2
EC 12 : Allergologie	-	2
Total des CREDITS par semestre	21,5	20,5

TABLEAU V-c
2017-2018

DFGSP 3 : semestre S5

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements										Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							Ques. réduct.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff		
UE 1-1 : Séméiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5,5	2,5	46	34	-	12	x / discussion de cas	x	x	1h30	4,5	2	x	1	0,50	Pr. VASSON
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3		x	x	45min	2,5	1,25	-	-	-	Mme SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9	-	x	-	45min	2	1	x	0,5	0,25	M. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-	-	x	-	1h30	3,5	2	-	-	-	Pr. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	32	32	-	-	-	-	-	oral	4	2	-	-	-	Pr. TERRAIL
	EC 7	2	1	17	15,5	1,5	-	-	x	-	1h	2	1	-	-	-	M. BALAYSSAC
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-	-	x	-	1h	1,5	1	-	-	-	M. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie	3	1,5	24	16	8	-	écrit 85% C/C 15%	-	-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I	1,5	1	14	-	14	-	écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1,5	1	-	-	-	Mme JOYON	
UE 7 : Utilisation des outils d'information scientifique	1	1	3,5	0,5	3	-	devoir écrit à rendre C/C oral (*)	coeff. 1/3 coeff. 2/3	-	-	-	1	1	-	-	-	Pr. FORESTIER M. CIA
Sous totaux	27	14,5	216,5	161	31,5	24						25,5	13,75		1,5	0,75	
UE de pré orientation (tableau V-e)	3	1,5															
TOTAL	30	16															

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)]
 EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie
 EC 3 : Bactériologie – Virologie
 Période d'examens : janvier

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)
 EC 7 : Toxicologie générale et Iatrogenèse
 EC 8 : Biothérapies

TABLEAU V-d

DFGSP 3 : semestre S6

2017-2018

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements										Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique						Enseignement pratique					
							Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff			
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4	-	x	-	1h30	2,5	1,5	x	1	0,5	Pr. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-	en 2 ^{ème} session	-	en 1 ^{ère} session	1h	2	1	-	-	-	Pr. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-	-	-	-	oral	4	2	-	-	-	Pr. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22		12	x	x	-	1h30	3	1,5	x(*)	1	0,5	Mme FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	25	25	-	-	-	x	x	1h	3	1,5	-	-	-	M. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-	x	-	x	1h	2	1	-	-	-	Pr. VASSON	
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	x	1h	2	1	-	-	-	Pr. CALDEFIE-CHEZET	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	9	8	-	-	C/C oral + écrit	-	-	1 h	2	1	-	-	-	Mme SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	écrit oral	coeff 3/5	-	-	1h	1,5	1	-	-	-	Mme JOYON
Sous totaux	24	12,5	206	161	29	16						22	11,5		2	1		
UE de pré orientation (tab. V-e)	3	1,5																
Stage d'application	3	1,5													3	1,5	Mme BEDHOMME	
TOTAL	30	15,5														3,5		

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai - juin

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

TABLEAU V-e

UE optionnelles de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

2017-2018

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #										Orientation professionnelle	Responsables
							Enseignement théorique						Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	Coeff			
SEMESTRE 5																		
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	15	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	x	3	1,5	Officine	Mme LAFARGE
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	-	Industrie-Recherche	Pr. CARDOT
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	C/C et présentation orale			-	3	1,5	-	-	-	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Pr. SAUTOU
SEMESTRE 6																		
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	x	3	1,5	Officine	Mme PESTRE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	-	Industrie-Recherche	Pr. CARDOT
L'analyse biologique : de la phase pré-analytique au rendu du résultat	3	1,5	20	10	4	6(*)	x	-	x	1h	2	1	x	1	0,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	Pr. VASSON

(*) avec possibilité de visites de Laboratoires Hospitaliers

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU V-f

Les U.E. de Master 1 du parcours recherche (3 crédits)

Intitulé de l'UE	Descriptif	Volume	Semestre	Intitulé du Master Responsable de l'UE
Pharmacologie moléculaire	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	30h	Semestre 1	Sciences du médicament L Terrail
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	30h	Semestre 1	Sciences du médicament P Coudert
Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	L'UE « Initiation aux Mologies de Recherche Clinique » a pour d'apporter aux étudiants des notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer. Cet enseignement s'appuie largement sur l'analyse d'articles originaux qui illustrent des thèmes abordés.	36h	Semestre 2	Sciences du médicament C Dubray
Interactions médicaments - cibles	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	30h	Semestre 2	Sciences du médicament P Coudert
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail	Identification d'un danger et évaluation d'un risque en santé environnementale et santé au travail. Caractérisation des risques environnementaux et des risques professionnels. Principe de prévention et de précaution. Communication	30h	Semestre 2	Santé publique MP Sauvart-Rochat et Gil Boudet
Génétique et physiopathologie infectieuse	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	27h	Semestre 2	Microbiologie C Forestier
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	30h	Semestre 1	Biologie santé V Livrelli et M Alric
Neurodéveloppement neurodégénérescence	Les événements majeurs du développement du système nerveux seront abordés au cours de cet enseignement, à savoir : l'induction de la plaque neurale, la neurogenèse, la différenciation des neurones et des cellules gliales, la migration des cellules jusqu'à leurs positions correctes et l'organisation des cellules dans des circuits fonctionnels. Pour la partie "neurodégénérescence", après quelques rappels physiologiques, une maladie sera présentée sous un angle physiopathologique : la maladie de Parkinson, Alzheimer, la surdit� et les troubles de la vision li�s � l'�ge.	35h	Semestre 2	Biologie sant� F Durif
Nutrition, m�tabolisme et pathologies	Besoins nutritionnels sp�cifiques en lien avec les anomalies m�taboliques de pathologies humaines ; exploration de l'�tat nutritionnel et des capacit�s m�taboliques	30h	Semestre 1	Biologie sant� C Malpuech-Brug�re et MP Vasson
Reproduction humaine	Processus physiologique et pathologique, m�canismes cellulaires et mol�culaires, innovations diagnostique et th�rapeutique	32h	Semestre 2	Biologie sant� F Brugnon

DEUXIEME CYCLE

DFASP

Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

IV - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP 1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP 2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle (tab VI-b)**.

Dans le cadre du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* (voir page 11), l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP 3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre (tableau V-f).**

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **3 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)**, les **UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche » (**tableau VI-c**)

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux (VII-a, -b, -c) et (VIII-a, -b, -c, -d)

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d' UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S1+S2), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP 1 à DFASP 2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle est obligatoire et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine »

La formation d'application en officine est définie par l'arrêté du 8 avril 2013. Elle a une durée de une à deux semaines. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP 3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche **de 8 semaines a minima** (280 heures), en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP 1, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être

accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP 1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

8) Le certificat de synthèse

La validation des 3 UE du tronc commun (**UE 3 : Santé publique ; UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique ; UE 5 : Education thérapeutique du patient**) :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,
- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3^{ème} cycle.

L'étudiant doit obtenir la moyenne générale (note $\geq 10/20$) à l'ensemble des 3 UE

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

9) AFGSU

Les étudiants se destinant aux professions de la santé sont tenus de suivre un enseignement théorique et pratique afin d'obtenir l'AFGSU (Attestation de Formation aux Soins et Gestes d'Urgence). Cette formation se déroule en DFASP1.

La présence aux enseignements est impérative pour valider l'AFGSU.

10) C2i niveau 2

La formation au niveau 2 du C2i est organisée sur l'année universitaire.

Elle est proposée sur la base du volontariat, aux étudiants ayant obtenu, en DFGSP 3, le C2i niveau 1.

Elle ne sera ouverte qu'à un nombre limité d'étudiants.

Responsable : Mme Ranchon-Cole.

11) UE librement choisie de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée par l'Ecole d'Ingénieur parcours Chimie (Sigma Clermont) en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

12) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP 1 de suivre et de valider leur 4^{ème} année à la "School of Pharmacy" (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

TABLEAU VI-a
2017-2018

DFASP 1 : organisation générale de l'année par semestre

(*) Voir tableau VI-b (**) Voir tableau VI-c

		Répartition horaire				CREDITS	
		heures	C.M.	T.D.	T.P.		
S1							
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques		172	143	16	13	22	
	EC 1 : Stratégies anti infectieuses	42	36	3	3	5,5	
	EC 2 : Cardiovasculaire	38	36	2	-	5,5	
	EC 3 : Toxicologie spécialisée	29	14,5	4,5	10	3,5	
	EC 4 : Principes de nutrition	17	14	3	-	2	
	EC 5 : Toxicomanies et dopage	17	15,5	1,5	-	2	
	EC 6 : Oncologie	17	17	-	-	2	
	EC 7 : Biothérapies	12	10	2	-	1,5	
UE 2 : Anglais		16	-	16	-	2	
Volume horaire total		188	143	32	13		
1 UE librement choisie de pré orientation (*)		20	-	-	-	3	
Stage « formation d'application en officine »		-	-	-	-	3	
Total CREDITS						30	
S2							
ENSEIGNEMENT COMMUN de 15 CREDITS							
UE 3 : Santé publique		24	20	4	-	3	
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique		71	5	66		10	
	EC1 : Qualité	2	1	1	-	2	
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	60	-	60	-	7	
	EC3 : Communication et éducation à la santé	9	4	5	-	2	
UE 5 : Education thérapeutique		20	8	12	-	2	
Volume horaire total		115	33	82	-		
ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE de 15 CREDITS (**)							
UE obligatoires	Officine 3 UE	94,5	66	21	7,5	12	
	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche 1 UE	108	52	56	-		15
	Industrie-Recherche 4 UE	101	57	44	-		12
UE librement choisies	Officine	20	-	-	-	3	
	Industrie-Recherche	20	-	-	-		3
Totaux S2						30	
Total année						60	

TABLEAU VI-b
2017-2018

DFASP 1 - S1

Les UE optionnelles de pré orientation professionnelle

DFASP 1 - S1	CREDITS
Officine	
La journée d'un officinal (Mme Boyer)	3
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats (Mme Archimbaud)	3
Industrie-Recherche	
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale (Mme Felgines)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (*) (M. Debiton)	3
UE d'engagement associatif en lien avec l'industrie pharmaceutique (**) (M. Beyssac)	3

(*) UE ouverte à partir de 2017-2018 avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand
(voir page 13)

(**) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

TABLEAU VI-c
2017-2018

DFASP 1 - S2
Les UE spécifiques à l'orientation professionnelle

	DFASP 1 - S2	CREDITS
Officine	Les 3 UE obligatoires	
	UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse de la prescription (Pr. Terrail)	6
	UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine (Mme Felgines)	3
	UE Off 3 : Automédication et conseil officinal (Pr. Vennat)	3
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 S4) parmi :	3
	- UE Off.opt 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine (Pr. Sauvart-Rochat) - UE Off.opt 2 : Les végétaux toxiques à l'officine (Pr. Caldefie-Chezet) - UE Off.opt 3 : Nutrition et pathologies (Pr. Vasson) - UE Off.opt 4 : Médicaments et populations à risque (Mme Coudert)	
Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche	<p>1 UE obligatoire :</p> <p>UE Int : Les 5 sections du programme de l'internat (Pr. Vasson)</p>	15
Industrie-Recherche	Les 4 UE obligatoires	
	UE Ind 1 : Base de recherche et de développement des médicaments (Pr. Bouchon)	3
	UE Ind 2 : Bases réglementaires. Droit, structure et fonctionnement des entreprises, propriété intellectuelle, Hygiène, sécurité, Environnement (Pr. Sauvart-Rochat)	4
	UE Ind 3 : Anglais (Mme Joyon)	3
	UE Ind 4 : Référentiel. Base de dossier AMM et ouvrages de référence (Mme Galmier)	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 – S3) parmi :	3
	- UE Ind.opt 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radio pharmaceutiques (M. Debiton) - UE Ind.opt 2 : Développement galénique d'un médicament (Pr Beyssac) - UE Ind.opt 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels (Mme Weber) - UE Ind.opt 4 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie (Mme Vivier)	3

TABLEAU VII-a
2017-2018

DFASP 1 - S1

SOCLE COMMUN

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements									Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff		
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques	22	11	172	143	16	13						21	10,25		1	0,75	
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	x	x	2h	5	2,25	x	0,5	0,25	Pr. FORESTIER	
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	x	x	1,5h	5,5	2,5	-	-	-	Mme COUDERT	
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	14,5	4,5	10	x	-	-	1h	3	1,5	x	0,5	0,5	M. BALAYSSAC	
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	x	-	x	1h	2	1	-	-	-	Pr. VASSON	
EC 5 : Toxicomanies et dopage	2	1	17	15,5	1,5	-	x	x	-	1h	2	1	-	-	-	M. BALAYSSAC	
EC 6 : Oncologie	2	1	17	17	-	-	x	x	-	1h	2	1	-	-	-	M. BALAYSSAC	
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	x	x	-	1h	1,5	1	-	-	-	M. DEBITON	
UE 2 : Anglais	2	1	16	-	16	-	oral	-	-		2	1	-	-	-	Mme JOYON	
Volume horaire total			188	143	32	13											
Stage d'application	3	1,5	-											3	1,5	Mme BEDHOMME	
1 UE de pré orientation (voir tableau VII-b)	3	1,5	20								3	1,5					
TOTAL	30	15	208								26	12,75		4	2,25		

Période d'examens : janvier

TABLEAU VII-b
2017-2018

DFASP 1 - S1

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
							Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
Officine																
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme BOYER
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche																
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme ARCHIMBAUD
Industrie-Recherche																
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	C/C (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	3	1,5	-	-	-	Mme FELGINES
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand								3	1,5				M. DEBITON
UE d'engagement associatif	3	1,5									3	1,5	-	-	-	Pr. BEYSSAC

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte à partir de 2017-2018 avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page 13)

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU VIII-a
2017-2018

DFASP 1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires (15 CREDITS)

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique						Enseignement pratique			
							Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
UE 3 : Santé publique	3	1,5	24	10	14	-	- C/C (3/4) - oral (1/4)	-	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	5	66						10	5,5				Pr. VENNAT
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	rapport + oral	-	-	-	1	0,5	-	-	-	Pr. BEYSSAC
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	C/C (1/4) oral (3/4)	-	-	-	7	4	-	-	-	Mme SAUTOU
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	4	5	-	rapport + oral	-	-	-	2	1	-	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE 5 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9	11**	-	rapport + oral	-	-		2	1	-	-	-	Mme BEDHOMME
Totaux	15	8	115	23	92	-					15	8				

(*) travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) CM : 5h tronc commun + 4 h adaptées aux 2 parcours « Industrie-Recherche » et « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche »

TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

Période d'examens : mai - juin

TABLEAU VIII-b
2017-2018

DFASP 1 - S2
OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
							Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	30	21	-	x	-	-	2h	6	3	-	-	-	Pr. TERRAIL
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine	3	1,5	25	25	-	-	-	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme FELGINES
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	18,5	11	-	7,5	C/C	-	-	-	2	1	X	1	0,5	Mme BEDHOMME
totaux	12	6	94,5	66	21	7,5					11	5,5	X	1	0,5	
1 UE librement choisie (3 CREDITS)																
UE Off.opt 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	X 1/2 C/C 1/2	-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr. SAUVANT-ROCHAT
UE Off.opt 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	X dont 10% de C/C			45min	1	0,5	X	2	1	Pr. CALDEFIE-CHEZET
UE Off.opt 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr. VASSON
UE Off.opt 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	20	20	-	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme COUDERT

* travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

** UE communes avec DFASP 2 - S4

Pour les UE optionnelles, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai - juin

TABLEAU VIII-c
2017-2018

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #										Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff		
Les 4 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)																	
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments »	3	1,5	25	8	17	-	x	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme QUINTANA	
Pharmacologie (10h)	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Chimie analytique (15h)	-	-	-	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
UE Ind 2 : « Bases réglementaires » - Droit (15h) - Structure et fonctionnement des entreprises (4h) - Propriété intellectuelle (6h) - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	4	2	34	34	-	-	-	x	-	1h	4	2	-	-	-	Pr. SAUVANT-ROCHAT	
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	oral	-	-		3	1,5	-	-	-	Mme JOYON	
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	x	-	1h	2	1	-	-	-	Mme GALMIER	
totaux	12	6	101	57	44						12	6					
1 UE librement choisie (3 CREDITS)																	
UE Ind.opt 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radio pharmaceutiques**	3	1,5	20	12	8(a)	-	-	QROC 1/2 oral 1/2	-	1h -	3	1,5	-	-	-	M. DEBITON	
UE Ind.opt 2 : Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral(b)	-	-		2	1	x	1	0,5	Mme LACERDA	
UE Ind.opt 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	8	10	-	oral	-	-		3	1,5	-	-	-	Mme WEBER	
UE Ind.opt 4 : UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont (voir paragraphe 11 page 22)								3	1,5				Mme VIVIER	

(a) 5 heures d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale (b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours Période d'examen : mai-juin

** UE communes avec DFASP 2 – S3

Pour les UE optionnelles, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU VIII-d
2017-2018

DFASP 1 - S2

PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables		
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique					
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C		CREDITS	coeff
Une seule UE (15 CREDITS)																
UE Int : Préparation à l'internat	15	7,5	118	48	70	-	(*)				15		-	-	-	Pr. VASSON
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-		36	14	22	-							-	-	-	Mme GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-		14	8	6	-							-	-	-	M. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-		24	20	4	-							-	-	-	Pr. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-		38	6	32	-							-	-	-	Mme SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-		6	-	6	-							-	-	-	Pr. TERRAIL

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

V - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de gestion de la l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE optionnelles spécifiques à cette filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **IX-a** (pour S3) et **IX-b** (pour S4)

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE optionnelles spécifiques à cette filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **X-a** (pour S3) et **X-b** (pour S4)

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE optionnelle spécifiques à cette filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **XI-a** (pour S3) et **XI-b** (pour S4)

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d' UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Périodes :

- premier stage : semaines 38 à 44, temps plein
- deuxième stage : semaines 45 à 1, 45 à 49 à temps plein, puis 50 à 1 à mi-temps
- troisième stage : semaines 15 à 21, temps plein
- quatrième stage : semaines 22 à 33, mi-temps

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Périodes :

- premier stage clinique temps plein : semaines 1 à 6
- deuxième stage clinique temps plein : semaines 7 à 12
- stage ciblé : semaines 13 à 33, 13 à 26 à mi-temps, puis 27 à 33 à temps plein

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4 : voir le tableau XI-b.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen de l'U.F.R. Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus (article 6 du décret du 25 Mars 1985), après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par la scolarité.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche » :

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie)
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le maître de stage

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Pour le stage hospitalier il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stages du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de DFASP 2, s'ils ne l'ont pas fait les années précédentes, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures), en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE 5 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** (enseignement obligatoire de la formation commune de base) et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE 5 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** (enseignement obligatoire de la formation commune de base normalement suivi en DFASP 1)
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 (tableau IX-a) correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

TABLEAU IX-a
2017-2018

DFASP 2 - S3 - OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuelles	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
							Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	2,5	2	21	7	14	-	+oral (0.5)	x	-	1h	2,5	2	-	-	-	Mme BOYER
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2,5	2	21	6	2	13	x	x	-	1h	0,5	1	x	2	1	Mme BEDHOMME
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	21	5	-	16*	-	x	x	30 min	0,5	0,5	x	2	1,5	Pr CALDEFIE-CHEZET
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18**	-	rapport + oral	-	-	-	2,5	2	-	-	-	Mme BOYER
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	17	-	-	+ CC (0.5)	x	-	1h	2	1	-	-	-	Mme SAPIN
Totaux	12	9,5	100	37	34	29					8	7		4	2,5	
1 UE optionnelle (3 CREDITS) parmi :																
UE Off.opt 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	13	1	12	-	C/C	-	-	-	3	1,5	-	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE Off.opt 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	x	-	30 min	2	1	x	1	0,5	Mme MIQUEL
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier	15		-		-								-	-	-	Mme BOYER

*16h = 7 séances TP de 2h (90% de la note) + ramassage (10% de la note)

** 9 h de TD + 4 heures de stage + 2 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Pour les UE optionnelles, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU IX-b
2017-2018

DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
							Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	20	5	9	6	sur CM/TD/TP		-	2h	5	2,5	-	-	-	Mme BOYER
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	18	18	-	-	x	-	-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr VENNAT
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	17	5	12	-	oral	-	-	-	2	1	-	-	-	Mme SAVANOVITCH
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	17	-	1	16	-	-	-	-	-	-	x	2	1	Mme PESTRE
Totaux	12	6	72	28	22	22					10	5		2	1	
1 UE optionnelle (3 CREDITS) parmi :																
UE Off.opt 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	X 1/2 C/C 1/2		-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr SAUVANT-ROCHAT
UE Off.opt 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8*	4	2	2	X dont 10% de C/C			45 min	1	0,5	x	2	1	Pr CALDEFIE-CHEZET
UE Off.opt 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Pr VASSON	
UE Off.opt 4 : Médicaments et populations à risques **	3	1,5	20	20	-	-	x	-	1h	3	1,5	-	-	-	Mme COUDERT	
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier	15															Mme BOYER

* Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

** UE communes avec DFASP 1 - S2

Pour les UE optionnelles, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examens : mai – juin

TABLEAU X-a
2017-2018

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE - de début octobre à mars
et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	crédits	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique						Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 ECTS)																
UE 1 : Professionnalisation	9	4,5														
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc.	4	2										4	2	-	-	-
Puis de janvier à mars																
EC 2 : Professionnalisation-RH	3	1,5	28	12	16(a)	-						3	1,5	-	-	-
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5(b)	-						2	1	-	-	-
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	C/C	-	-	2h		3	1,5	-	-	-
UE3 : De la substance active au lancement du produit	12	6														
EC 1 : Substance active	4	2	32	-	8	24	-	-	-	-	-	-	-	CR + oral	4	2
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	C/C	-	-	-		3	0,5	CR	1	1,5
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35		20	15	CR + oral	-	-	-		3	1	CR	1	1
Totaux	24	12	156	21	86	49						18	7,5		6	4,5
2 UE optionnelles (2 x 3 ECTS) parmi :																
* UE Ind opt 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radiopharmaceutiques	3	1,5	20	12	8 (c)	-	-	QROC 1/2 oral 1/2	-	1h		3	1,5	-	-	-
* UE Ind opt 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (d)	-	-	-		2	1	x	1	0,5
* UE Ind opt 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	8	10	-	oral	-	-	-		3	1,5	-	-	-
* UE Ind opt 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									3	1,5	-	-	-
UE Ind opt 5 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-	C/C + oral	-	-	-		3	1,5	-	-	-
UE Ind opt 6 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	-	-	CR + oral	-	-	-		3	1,5	-	-	

(a) 6h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 - S2

Pour les UE optionnelles, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU X-b
2017-2018

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE
d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements									Responsables			
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique						Enseignement pratique						
							Q.rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff				
Stage hospitalier temps plein	30																	d'avril à mi-août rapport + soutenance	Mme BOYER

TABLEAU XI-a
2017-2018

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE
de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #									Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique					
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	CREDITS	coeff	C/C	CREDITS	coeff		
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du <u>15 septembre au 15 novembre</u> [concours 17 et 18 décembre]																	
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	10	144	-	144	-	(*)					12	10	-	-	-	Pr VASSON
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-							-	-	-	-	Mme GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-							-	-	-	-	M. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-							-	-	-	-	Pr SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-							-	-	-	-	Mme SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-							-	-	-	-	Pr TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun															

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

TABLEAU XI-b
2017-2018

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE
de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements								Responsables		
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique						
							oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	CREDITS	coeff	c/c	CREDITS		coeff	
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)																	
UE Préparation à la prise de fonction d'interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-					5	2,5	-	-	-	Pr VASSON	
Partie 1 : Qualité			4	4	-	-					-		-	-	-	Pr VASSON	
Partie 2 : Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier		1,5	4	4	-	-	oral 1		-	-	-	-	1,5	-	-	Pr SAUTOU	
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique			4	4	-	-			-	-	-	-		-	-	M. BALAYSSAC	
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)			5	0,5	4,5	-	oral 2		-	-	-	-		-	-	Pr FORESTIER	
Partie 5 : Communication scientifique en anglais		1	3	-	3	-			-	-	-	-	1	-	-	Pr FORESTIER	
1 UE optionnelle (3 CREDITS) parmi :																	
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-			Mémoire + soutenance			3	1,5	-	-	-	Mme ARCHIMBAUD
UE Pharmacie	3	1,5	22	15	6	-			Mémoire + soutenance			3	1,5	-	-	-	Pr SAUTOU
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	3	1,5	8	4	4	-			Mémoire + soutenance			3	1,5	-	-	-	Pr SAUTOU
Stage hospitalier <u>une journée par semaine libérée pour les enseignements*</u>	22								de fin mars à mi-août en Pharmacie ou en Laboratoires ou en filière recherche IPR								

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

Modalités de reconversion pour les étudiants non reçus au concours de l'internat :

- **Reconversion vers « Officine »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année Officine
- **Reconversion vers « Industrie-Recherche »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année « Industrie-Recherche » avec obligation de suivre et valider les enseignements de DFASP 2 « Industrie-Recherche » et d'effectuer les stages requis en industrie (en décalé)

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

La soutenance de thèse est possible dès la fin de la 1^{ère} session des examens écrits de 6^{ème} année, que les candidats soient admis ou non.

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants n'ayant pas été reçus au concours de l'Internat à l'issue de leur 5^{ème} année d'étude (DFASP 2) et continuant en orientation « Officine » sont inscrits à **l'année préparatoire à l'entrée en 6^{ème} année « Officine »**.

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Se reporter au **tableau XII**.

2) Validation de la 6^{ème} année

Pour les étudiants issus de la 5^{ème} année orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en reconversion « Officine », le suivi de la **6^{ème} année reconversion « Officine »** est obligatoire.

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 6/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :

1) 4 mises en situation pratique

2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

• Dispositions particulières

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.
- en cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1^{ère} session.

II – ORGANISATION DE L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE EN 6EME ANNEE « OFFICINE », SUITE A UNE 5EME ANNEE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

1) Organisation des enseignements

Se reporter au **tableau VIII-b (DFASP 1 - S2 - OFFICINE)** et au **tableau IX-b (DFASP 2 - S4 - OFFICINE)**

2) Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Les étudiants pouvant passer le concours de l'internat, le **premier semestre** de cette année (S1) est dégagé de cours. Ces étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en auditeur libre pour leur préparation.

Le **deuxième semestre** de cette année reconversion « Officine » (S2) permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6^{ème} année « Officine ». Ce semestre s'articule autour des cours de DFASP 1 - S2 orientation « Officine » (**tableau VIII-b**) et de DFASP 2 - S4 orientation « Officine » (**tableau IX-b**).

L'assiduité aux cours magistraux est obligatoire (émargement à chaque cours). Les étudiants qui souhaitent suivre certains enseignements dirigés et/ou travaux pratiques doivent s'y inscrire en début de semestre s'engageant de ce fait à les suivre assidûment.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stage du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de l'année reconversion « Officine » ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines a minima (280 heures), en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsables pédagogiques : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

L'année de reconversion « Officine » est non validante.

TABLEAU XII

6^{ème} ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1^{er} semestre

2017-2018

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION			Validation enseignement												Enseignants responsables
							Enseignement théorique						Enseignement pratique						
				Ecrit			Oral			C/C	Types	CREDITS	Coeff	CREDITS	Coeff				
				C.M.	T.D.	T.P.	Question(s) rédactionnelle(s)	Q.C.M.	Q.R.O.C.							Durée	CREDITS	Coeff	
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	8	-	2	x	-	-	1h	2	2	-	-	-	-	-	-	Pr. VENNAT
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	10	4	6*	-	C/C	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-	Mme PESTRE
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	33,5	33	0,5	-	x	-	-	2h	4	4	-	-	-	-	-	-	Pr. VENNAT
UE Off 4 Homéopathie pratique	3	3	22	20	-	2**	x	-	-	1h	3	3	-	-	-	-	-	-	Mme PESTRE
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	19	15	4	-	-	-	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	Mr BALAYSSAC
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	x	-	-	1h	3	3	-	-	-	-	-	-	Pr. COUDERT
UE Off 7 Phytothérapie-Aromathérapie	4	4	34	22	-	12***	x	-	-	1,5h	2	2,5	-	-	-	reconnaisances	2	1,5	Mme FELGINES
UE Off 8 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	5	5	Pr VENNAT
UE Off 9 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12	-	x	x	0,5h	1	0,50	-	-	X _{0.50}	reconnaisances	2	2,5	Pr. CALDEFIE-CHEZET
totaux	30	30	212,5	132	12.5	68					18	18,25	3	3		-	9	8,75	

Période d'examens : décembre

* 6 h de mise en situation en pharmacie pédagogique (pédagogie inversée à partir de capsules vidéo)

** Visite BOIRON

*** dont 2 heures de visite du jardin botanique

III - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (tableau XIII)

La 6^{ème} année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve < 6/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1^{ère} session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du maître de stage

- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

4) Stage complémentaire :

En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

**TABLEAU-XIII
2017-2018**

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	C/C	C/C Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P	Coeff	Coeff						
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum							de juin à octobre		-	Pr. CARDOT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	Pr. CARDOT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'"UQAC" (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de la UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

IV - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{EME} ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE-RECHERCHE », SUITE A UNE 5^{EME} ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de contrôle des connaissances et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE optionnelles spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter au tableau **X-a** et au tableau **XIV**.

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d' UE) non validés à la première session du semestre concerné.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **6/20** à la **partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant fin de l'année universitaire.

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

TABLEAU XIV
2017-2018

6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

à partir d'avril

UE	Crédits	REPARTITION			Validation enseignement					Professeurs et enseignants responsables
					Enseignement théorique			Enseignement pratique		
		Mémoire	Oral	Période d'examen	C/C	C/C Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M.	T.D.	T.P.	Coeff	Coeff	Période d'examen	C/C Coeff				
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	Pr CARDOT